

LETTRE

vivendi

SEPTEMBRE
2015

À NOS ACTIONNAIRES



PHOTOSDR

VINCENT BOLLORÉ
PRÉSIDENT
DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE

ARNAUD
DE PUYFONTAINE
PRÉSIDENT
DU DIRECTOIRE

VIVENDI SE DONNE LES MOYENS DE SES **AMBITIONS**

Vivendi est aujourd'hui un grand groupe industriel pleinement recentré sur ses activités de médias et de contenus, autour de quatre actifs stratégiques : Universal Music Group, Groupe Canal+, Vivendi Village et Dailymotion. Depuis l'Assemblée générale du 17 avril dernier, tous les projets de cessions ont été menés à leur terme. En mai, Vivendi a finalisé la vente de ses participations dans Numericable-SFR et GVT, sa filiale brésilienne de télécommunications.

Réalisées dans de bonnes conditions financières, ces opérations permettent au groupe de renforcer significativement sa structure de bilan. Alors que la dette nette s'élevait à 7,9 milliards d'euros fin juin 2014, Vivendi a, un an plus tard, une trésorerie nette positive de 6,3 milliards d'euros. Les résultats satisfaisants du premier semestre 2015 confirment par ailleurs la solidité du modèle économique des métiers dans un environnement économique chahuté.

Dans le même temps, Vivendi s'était engagé à assurer un retour aux actionnaires plus important que prévu. D'ici 2017, le groupe prévoit de distribuer à ses actionnaires un montant total

de 4 milliards d'euros, ce qui portera à près de 7 milliards les sommes versées depuis 2014. En fonction de l'évolution des marchés boursiers mondiaux, le programme de rachats d'actions autorisé lors de la dernière Assemblée générale pourrait être mis en œuvre.

Tout en rémunérant fortement ses actionnaires, Vivendi préserve quand même des marges de manœuvre pour développer ses métiers et procéder à des investissements dans la création et la distribution de contenus. C'est dans cet esprit que le groupe a acquis, cet été, 90 % de Dailymotion, une plateforme numérique de premier plan qui lui permettra de valoriser ses contenus musicaux et audiovisuels à l'échelle mondiale. Vivendi est également entré à hauteur de 14,9 % dans le capital de Telecom Italia, devenant ainsi son actionnaire de référence. Cette opération permet de prendre pied sur un marché dont nous partageons la culture latine et qui ouvre la voie à des opportunités de croissance en Europe du Sud.

Reconfiguré et doté de moyens puissants, Vivendi est donc en ordre de marche pour réaliser son ambition de devenir un groupe français de classe mondiale dans les médias et les contenus. ■

Près de
7 Mds€ versés
aux actionnaires
entre 2014 et 2017



Hervé Philippe
Directeur financier

Vivendi a publié des résultats satisfaisants au premier semestre 2015. Ils traduisent la solidité du modèle économique des activités du groupe dans un contexte volatil. La structure de bilan est significativement renforcée, permettant à Vivendi de se développer.

DES RÉSULTATS SATISFAISANTS AU PREMIER SEMESTRE 2015

L'activité de Groupe Canal+ reste soutenue par les bonnes performances de ses entités à l'international, de ses chaînes gratuites en France et de Studio-canal. Universal Music Group (UMG) bénéficie de la croissance de l'ensemble de ses activités. Les bonnes performances d'UMG, principalement dans la musique enregistrée, et le plan de transformation mis en œuvre par Watchever (Vivendi Village) soutiennent le résultat opérationnel courant (ROC) de Vivendi. Celui-ci s'affiche cependant en baisse de 1,4 % (-3,1 % à taux de change et

périmètre constants) en raison du renforcement des investissements de Groupe Canal+ dans les programmes et droits sportifs. Cette évolution est largement compensée par les diminutions des charges de restructuration ainsi que des coûts d'intégration et de transition, avec un résultat opérationnel ajusté (EBITA) à 516 millions d'euros, en hausse de 13,4 % (+11,2 % à taux de change et périmètre constants).

UNE PROGRESSION DE 30 %

Le résultat net ajusté, représentatif de l'activité économique des métiers de Vivendi, progresse de

30 % par rapport au premier semestre 2014, à 329 millions d'euros, grâce à la hausse du résultat opérationnel ajusté, à la baisse des frais financiers et à l'augmentation des produits perçus des investissements financiers, et cela malgré une charge supplémentaire d'impôt sur les résultats. Le résultat net, part du groupe, est un bénéfice de 1 991 millions d'euros, à comparer avec 1 913 millions d'euros au premier semestre 2014. Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession, à 1 279 millions d'euros contre 2 064 millions d'euros au premier semestre

RÉSULTATS SEMESTRIELS 2015⁽¹⁾

	Variation par rapport au 1 ^{er} semestre 2014	Variation à change et périmètre ⁽²⁾ constants par rapport au 1 ^{er} semestre 2014
Chiffre d'affaires 5 095 M€	+8,3 %	+2,4 %
Résultat opérationnel (EBIT)⁽³⁾ 1 027 M€	x 3,7	
Résultat net, part du groupe⁽³⁾ 1 991 M€	+4,1 %	
Résultat opérationnel courant (ROC)⁽³⁾ 500 M€	-1,4 %	-3,1 %
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)⁽³⁾ 516 M€	+13,4 %	+11,2 %
Résultat net ajusté⁽³⁾ 329 M€	+30,0 %	
Trésorerie nette +6,3 Mds€ contre +4,6 Mds€ au 31 décembre 2014		

(1) En application de la norme IFRS 5, SFR et Maroc Telecom, cédés en 2014, ainsi que GVT, cédé le 28 mai 2015, sont présentés comme des activités cédées ou en cours de cession. En pratique, les produits et charges de ces métiers ont été traités de la manière suivante :

- leur contribution jusqu'à leur cession effective, à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession » ;
- la plus-value de cession réalisée est présentée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession » ;
- leur quote-part de résultat net et la plus-value de cession réalisée sont exclues du résultat net ajusté de Vivendi.

(2) Le périmètre constant permet de retraiter les impacts de l'acquisition de Thema par Groupe Canal+, le 28 octobre 2014.

(3) Pour la réconciliation de l'EBIT à l'EBITA et au ROC, ainsi que du résultat net, part du groupe, au résultat net ajusté, voir annexe V du communiqué de presse des résultats semestriels publié sur www.vivendi.com.



Frédéric Crépin
Secrétaire général de Vivendi

VERSEMENT DE DEUX ACOMPTES AU TITRE DE 2015

La finalisation, en mai, de la cession de GVT et celle des 20 % que le groupe détenait dans Numericable-SFR a permis au Directoire de Vivendi de décider le principe du versement de deux acomptes, de 1 euro chacun, sur le dividende ordinaire au titre de l'exercice 2015.

Ces distributions s'ajoutent à l'engagement existant du groupe de verser un dividende ordinaire de 1 euro par action au cours des exercices 2016 et 2017.

Elles résultent d'un consensus trouvé avec certains actionnaires minoritaires de Vivendi, en avril dernier, visant à accélérer les distributions de produits de cessions d'actifs même s'il en résulte de moindres marges de manœuvre pour le groupe dans son ambition de construire un grand groupe de médias et de contenus.

Le premier acompte a été versé le 29 juin dernier. Le second acompte devrait intervenir le 3 février 2016, avec un détachement intervenant le 1^{er} février.

GRAND SUCCÈS DE L'OPA SUR SECP

L'offre publique d'achat lancée par Vivendi auprès des actionnaires de la Société d'Édition de Canal Plus (SECP) a rencontré un grand succès, puisque 45,2 % du capital ont été apportés. Vivendi détenait ainsi 93,6 % de la SECP avant réouverture de l'OPA, conformément à la réglementation, permettant aux actionnaires qui n'ont pas encore apporté leurs titres de le faire. Le résultat final sera connu avant fin septembre. Rappelons que cette OPA répondait aux attentes d'un grand nombre d'actionnaires minoritaires en leur offrant une faculté de liquidité.

IER SEMESTRE 2015

2014, comprend pour l'essentiel la plus-value de cession de GVT, le 28 mai dernier, pour 1 818 millions d'euros (avant impôts de 612 millions d'euros).

ACTUALITÉ CHARGÉE

L'actualité du groupe de ces derniers mois fut chargée : entrée au capital de Telecom Italia, désengagement total de Telefonica Brasil, entrée au capital de Telefonica, acquisition de Dailymotion, remboursement du solde de la participation de Vivendi dans Numericable-SFR (1,974 milliard d'euros, intervenu le 19 août), grand succès de l'OPA sur la Société d'Édition de Canal Plus.

Ces différentes opérations renforcent encore la structure de bilan de Vivendi de manière significative, permettant au groupe de se développer et d'envisager des acquisitions. La trésorerie

nette retraitée des opérations réalisées depuis le 30 juin est proche de 9 milliards d'euros, ce qui représente près de 30 % de la capitalisation boursière du groupe début septembre. Au 30 juin 2015, Vivendi disposait d'une trésorerie nette de 6,3 milliards d'euros.

Avec le versement du dividende en 2015, et ceux versés en 2016 (dont un deuxième acompte de 1 euro par action est prévu le 3 février 2016) et en 2017, Vivendi aura distribué à ses actionnaires un montant total de 6,8 milliards d'euros, dont 2,7 milliards d'euros au cours de l'année 2015. En fonction de l'évolution des marchés boursiers mondiaux, le groupe pourrait envisager par ailleurs la mise en œuvre du programme de rachats d'actions autorisé lors de l'Assemblée générale du 17 avril dernier. ■

Une structure de bilan renforcée de manière significative

TELECOM ITALIA : UN AXE LATIN POUR LE GROUPE EN EUROPE DU SUD

Vivendi est devenu le 24 juin dernier l'actionnaire de référence de Telecom Italia. Le groupe prend ainsi pied dans une entreprise italienne majeure et dans un pays partageant la même culture latine.

C'est cette même logique de proximité et une volonté du groupe de s'engager plus avant en Europe qui lui a fait saisir l'opportunité d'acquérir 0,95 % du capital de l'opérateur historique espagnol Telefonica fin juillet. Ce recentrage sur l'Europe va de pair avec le désengagement complet de Vivendi des télécoms brésiliens.

Un peu de chronologie s'impose. En septembre 2014, Vivendi signe un accord définitif avec Telefonica pour la cession de l'opérateur brésilien GVT, à la suite de la volonté du groupe de se recentrer sur les médias. L'opération, finalisée le 28 mai dernier, et l'acquisition d'actions ordinaires supplémentaires ont permis à Vivendi de devenir l'actionnaire de référence de Telecom Italia, en remplacement de Telefonica, à hauteur de 14,9 % du capital.

Par ailleurs, le groupe s'est totalement désengagé fin juillet de Telefonica Brasil, dont il avait reçu 7,5 % du capital à titre de paiement partiel pour la cession de GVT. Une partie (3,5 %) a été échangée contre une participation de 0,95 % dans Telefonica, le solde étant cédé sur le marché pour environ 800 millions d'euros*.

Devenir l'actionnaire de référence de Telecom Italia procède d'une approche opportuniste de la part de Vivendi. Dans le même temps, c'est un signal fort par lequel le groupe veut montrer sa volonté d'établir des liens solides et à long terme avec l'opérateur italien dans un marché dont les perspectives de croissance sont significatives.

**Sous réserve de l'accord de l'autorité de la concurrence brésilienne (Cade).*

DAILYMOTION, VITRINE MONDIALE DES CONTENUS DU GROUPE



© JEAN CHISCANO

Stéphane Roussel
Directeur
du Développement
et de l'Organisation

L'acquisition de Dailymotion constitue une étape majeure dans la transformation de Vivendi en un groupe industriel mondial.

L'acquisition de Dailymotion, réalisée cet été et qui porte sur 90 % du capital, s'inscrit au cœur de la stratégie numérique de Vivendi. Le groupe dispose désormais d'une plateforme OTT (over-the-top) de dimension mondiale, qui complète son expertise technologique en matière de distribution de contenus.

De plus, cette acquisition est une manière pour Vivendi de répondre aux attentes de toute une nouvelle génération de

consommateurs numériques. La plateforme proposera des contenus exclusifs, par exemple des formats courts de fiction innovants dont la production est d'ores et déjà lancée, ou des contenus dans le domaine du sport.

Dailymotion a aussi vocation à devenir la fenêtre de premier ordre d'exposition et d'expression des artistes d'Universal Music et animera des communautés autour des talents du groupe.

Dans le même temps, cette

opération donne à Dailymotion les moyens de franchir de nouveaux paliers de croissance et d'accélérer son expansion internationale en s'appuyant sur la présence d'Universal Music Group dans quelque 70 pays dans le monde et sur celle de Groupe Canal+ en Afrique pour assurer son expansion.

Vivendi a su saisir l'opportunité d'acquérir dans un premier temps 80 % du capital de Dailymotion auprès d'Orange, pour un montant de 217 millions d'euros. Cette opération, finalisée le 30 juin, s'est vu complétée par l'acquisition de 10 % supplémentaires le 30 juillet. ■

Une nouvelle génération de consommateurs numériques



UNIVERSAL MUSIC GROUP



PHOTO DR

Lucian Grainge
Président-Directeur
général d'UMG

Roberto Alagna, Louane, Kendji Girac... Confirmés ou en devenir, ces artistes d'Universal Music Group (UMG) étaient tous sur scène dans le cadre de différents festivals cet été. L'occasion de revenir sur la politique d'UMG en matière de détection et de promotion des talents à l'ère numérique.

LA DÉTECTION ET LA PROMOTION DES ARTISTES CHEZ UNIVERSAL MUSIC GROUP

Le nouvel environnement numérique a incontestablement simplifié le travail de découverte des talents musicaux. La détection d'un artiste est aujourd'hui grandement facilitée par la multiplication des canaux de distribution, à commencer par Youtube et les réseaux sociaux. Pour utiliser au mieux ces nouvelles fenêtres d'exposition qui proposent énormément de musique, UMG a développé des technologies qui lui permettent de repérer très tôt les artistes et les chansons de demain.

En revanche, la transition numérique à l'œuvre dans la musique n'a pas touché à une partie essentielle du travail de repérage des talents : la décision éditoriale

finale. Signer un artiste est un choix qui ne peut pas être dicté par une technologie ou un algorithme ; cela exige d'avoir des équipes créatives expérimentées, capa-

Repérer
très tôt
les talents



© MATHIEU CÉSAR

bles de partager avec un talent une même vision artistique. C'est la valeur ajoutée d'UMG.

Le constat qui est fait pour la détection des artistes vaut également pour leur promotion.

L'évolution des technologies permet aujourd'hui de mesurer instantanément l'impact des dépenses marketing et de cibler un public beaucoup plus précisément qu'auparavant. UMG dispose désormais d'une image instantanée de la façon dont la musique est vécue et de ce qui la relie aux fans.

Dans le même temps, la transformation numérique a conduit à une prolifération de contenus musicaux en ligne, qui oblige les artistes à se différencier s'ils veu-

lent émerger de la masse. Dans ce contexte, la promotion est plus importante que jamais. UMG et ses labels y travaillent chaque jour dans plus de 70 pays dans le monde. ■



© BERNARD SIDLER

Simon Gillham
Directeur de la
Communication de
Vivendi & Président
de Vivendi Village

Société appartenant à Vivendi Village, MyBestPro a pour ambition de devenir le premier label communautaire de recommandation de professionnels.

DES SITES WEB QUI VOUS FACILITENT LA VIE

Vous avez un problème juridique ? Envie de faire des travaux à domicile ? Besoin d'un professeur pour faire progresser vos enfants en maths ? MyBestPro offre un accès immédiat à son réseau de 30 000 professionnels disponibles sur toute la France dans cinq secteurs d'activité : le bien-être via le site Wengo.com, le conseil juridique via Juritravail.com, les travaux à domicile via Devispresto.com, le soutien scolaire via Bordas.com et la santé via RDVmedicaux.com.

Pour disposer du label MyBestPro et être référencé sur l'un de ces sites, les professionnels s'engagent à publier leurs tarifs en toute transparence, à tenir à jour leurs disponibilités et à être



Référencer
100 000
professionnels
d'ici 3 ans

évalués par leurs clients (500 000 avis à ce jour), sans

aucune modération, après chaque prestation. MyBestPro espère référencer 100 000 professionnels d'ici à trois ans et devenir ainsi le premier label communautaire de recommandation de professionnels.

Avec une croissance annuelle moyenne de 35 % depuis 2010, la société est profitable et devrait

atteindre un chiffre d'affaires de 23 millions d'euros en 2015. Chaque mois, 5 millions de visiteurs uniques consultent les sites de MyBestPro. Depuis 2014, la société a également initié son développement à l'international et opère désormais dans 9 pays. MyBestPro.com est une entreprise de Vivendi Village, une entité opérationnelle du groupe Vivendi qui rassemble des sociétés de service à fort potentiel de développement dans le domaine de la production, de la distribution et de l'exploitation de contenus. MyBestPro est l'une des quatre sociétés qui composent Vivendi Village, avec Vivendi Ticketing (billetterie en France et au Royaume-Uni), Watchever (vidéo à la demande par abonnement en Allemagne) et L'Olympia (salle de concerts parisienne). ■

CANAL+

GROUPE



© DR

Maxime Saada
Directeur général
de Groupe Canal+

Renforcer le crypté sur Canal+ et donc la valeur de l'abonnement, investir plus encore dans les contenus premium et assurer leur diffusion à l'international : telles sont les principales ambitions de Groupe Canal+ pour cette rentrée.

CANAL+ RENFORCE LA VALEUR DE L'ABONNEMENT



VERSAILLES : UNE CRÉATION ORIGINALE PROCHAINEMENT SUR CANAL+, ET QUI DEVRAIT FAIRE LE TOUR DU MONDE

© DR CANAL+

Canal+ est plus que jamais dans une logique d'investissement dans les contenus et les talents. Partenaire de longue date du cinéma et du sport, la chaîne propose cette année la plus riche saison de créations originales de son histoire. Avec pour commencer la deuxième saison de *Les revenants*, la nouvelle série *Panthers* (qui s'inspire de faits réels, un gang de braqueurs originaire des Balkans) et les dix épisodes du très attendu *Versailles*.

Canal+ diffusera au cours de cette saison six fictions originales et va investir 15 à 20 % de plus

par an pour atteindre un rythme de croisière annuel de dix. Ces programmes ont vocation à être diffusés à l'international en faisant jouer tous les atouts d'un groupe intégré comme Vivendi. Studiocanal, par exemple, assurera la distribution mondiale de *Panthers* auprès des chaînes de télévision. Et avec Dailymotion, Canal+ comme les autres entités du groupe disposent d'une plateforme numérique de référence pour exposer leurs

**6 à 10
fictions originales
par an**

contenus à l'échelle mondiale. Il a aussi beaucoup été question des *Guignols* cet été. Il n'est nullement question d'arrêter la diffusion de cette « pépite » de la chaîne ! C'est précisément pour donner plus de valeur aux abonnements que l'émission, qui reste au format quotidien et conserve le même budget, est d'abord diffusée en crypté avant d'être disponible sur Dailymotion, un exemple concret des complémentarités entre les différentes entités du groupe Vivendi. Et *Les Guignols* continuent à être proposés en clair le dimanche.

Le Grand Journal est présenté cette saison par Maïtena Biraben, étoile montante de Canal+, qui remplace Antoine de Caunes, lequel sera à la tête d'une nouvelle émission hebdomadaire en crypté. *Le Petit Journal* reste un rendez-vous incontournable. ■

LA NOUVELLE EXPÉRIENCE CANAL+

Pour enrichir l'expérience de ses abonnés, Groupe Canal+ a dévoilé le 9 juin dernier une série d'innovations créatives, parmi lesquelles le CUBE S, un nouveau décodeur compact au design inattendu.

Dans un paysage audiovisuel où une infinité de programmes se dilue dans une multitude d'offres, Canal+ se présente comme un point de repère incontournable. Avec la généralisation d'Internet, la télévision se regarde partout et à tout moment, au gré des volontés et des envies de chacun. De nouveaux services individuels se sont ainsi largement imposés comme le replay, la vidéo à la demande, la recommandation, les applications sur smartphones et tablettes...

Groupe Canal+, qui a été la plupart du temps précurseur de ces services, souhaite aujourd'hui

enrichir encore « l'expérience spectateur » grâce à une double force : la puissance des contenus d'une part, la puissance de la technologie d'autre part. C'est dans cet esprit qu'il a lancé trois « innovations créatives » majeures.

Tout d'abord, le CUBE S est un nouveau décodeur compact (8,5 cm de côté), léger, 100 % HD, 100 % mobile et 100 % connecté. Il suffit d'une connexion Wi-Fi pour accéder, chez soi ou en déplacement, à tous les programmes et services de son abonnement.

De plus, SUGGEST est un nouveau moteur de recommandations innovant, mis en service progressivement ce mois-ci. Alliant algorithme et préférences personnelles, il propose à chaque membre du foyer une offre personnalisée et évoluant, en temps réel, en fonction de ses envies.

Enfin, MyCANAL est une application mobile unique qui permet de retrouver sur tous les écrans plus d'une centaine de chaînes, en direct ou à la demande, en ligne ou hors connexion, et d'obtenir tous les services qui y sont associés.



QUESTIONS D'ACTIONNAIRES

De quelle manière seront fiscalisés les acomptes sur le dividende au titre de l'exercice 2015, en dehors d'un PEA ?

Hors PEA, les acomptes sur dividendes obéissent au même régime fiscal que les dividendes pour les actionnaires personnes physiques ayant un statut de résident fiscal en France. Ils sont fiscalement considérés comme un revenu et sont donc à mentionner sur la déclaration annuelle de revenus au titre de l'année au cours de laquelle ils ont été perçus.

Les dividendes sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 % non plafonné.

Un acompte de 21 % est prélevé à la source au titre de l'impôt sur le revenu. Les contribuables, dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros pour un célibataire et à 75 000 euros pour un couple, peuvent demander à leur intermédiaire financier à être dispensés du paiement de ce prélèvement pour l'année suivante, en envoyant une attestation sur l'honneur au plus tard le 30 novembre.

Par ailleurs, les acomptes sur les dividendes sont également soumis aux prélèvements sociaux de 15,5 %.

Vivendi appliquera-t-il le droit de vote double pour les actions détenues en nominatif depuis plus de deux ans ?

Lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 17 avril 2015, la résolution A visant à la non-application des droits de vote double prévue par la « loi Florange » pour les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, a été rejetée à 401,6 millions de voix. Pour obtenir son approbation, elle aurait dû recueillir 803,2 millions de voix. Les actions Vivendi détenues au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficieront d'un droit de vote double.

Cette disposition sera applicable à partir de début avril 2016, la comptabilisation de la durée d'inscription au nominatif de deux ans courant à compter de l'entrée en vigueur de la loi (2 avril 2014).

Le Directoire de Vivendi avait décidé de ne pas agréer le projet de résolution A considérant qu'il allait à l'encontre de la loi de reconquête de l'économie réelle du 29 mars 2014 dite « Loi Florange ». Cette loi a été conçue par les pouvoirs publics pour aider des groupes comme Vivendi, dont l'activité est réglementée, à stabiliser leur capital et à encourager l'actionnariat de long terme.

LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

■ AGENDA DES PROCHAINS MOIS

Vous pouvez retrouver l'agenda des événements du Club des actionnaires sur notre site internet www.vivendi.com, en allant dans les pages « Actionnaires individuels » puis « Club des actionnaires ».

Désormais, Vivendi met également chaque semestre à votre disposition cet agenda sous format papier.

■ NOUS CONTACTER

Pour toute information sur Vivendi, vous pouvez contacter

le service Informations Actionnaires Individuels (IAI)

par courrier : Vivendi, Service Informations Actionnaires Individuels, 42 avenue de Friedland, 75008 Paris.

par e-mail : actionnaires@vivendi.com.

et par téléphone : **0805 050 050** ou +33 (0)1 71 71 34 99 si vous êtes hors de France.

NUMERO VERT
Appel gratuit
depuis un poste fixe

Le Service vous répondra du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (horaire étendu en cas d'actualité importante).



Si vous possédez une action Vivendi, vous pouvez adhérer au **Club des actionnaires de Vivendi**.

Renvoyez-nous votre bulletin d'adhésion téléchargeable sur Internet ou envoyé sur demande au numéro vert :

0805 050 050
NUMERO VERT
Appel gratuit
depuis un poste fixe

Vous recevez la « lettre à nos actionnaires », conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en nous adressant un e-mail à actionnaires@vivendi.com, ou en nous écrivant à Vivendi – Service Informations Actionnaires Individuels – 42 avenue de Friedland – 75008 Paris.

Si vous souhaitez vous désinscrire et ne plus recevoir nos lettres, merci de le faire savoir aux mêmes adresses.

Avertissement Important. Déclarations prospectives. La présente Lettre à nos actionnaires contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que de paiement de dividendes et de distributions tout comme de rachats d'action. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et dans ses communiqués de presse, le cas échéant, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. La présente Lettre à nos actionnaires contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en

raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison.
ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

